SKILLS CAMPUS
Training & Certification Center

# Appliquer la CET et la taxe foncière

-Réference: **CF-46** -Durée: **2 Jours (14 Heures)**

## Les objectifs de la formation

- Identifier les redevables des impositions locales.
- Déterminer les bases d'impositions.
- Établir la déclaration.
- Vérifier les avis d'imposition.
- Maîtriser les modalités pratiques d'obtention des dégrèvements.
- Connaître les autres taxes sur les immeubles.

## A qui s'adesse cette formation ?

**POUR QUI :**

- Responsable comptable et financier, comptable d'établissement, comptable unique chargé de suivre la fiscalité locale applicable dans l'entreprise.

**PRÉREQUIS :**

- Aucun.

## Programme

- **Contrôler la taxe foncière sur les propriétés baties**
  - Fonctionnement des principaux impôts directs locaux.
  - Personnes redevables et biens imposables : définition des biens fonciers.
  - Détermination de la base d'imposition : la valeur locative foncière ; le revenu cadastral.
  - Actualisation et revalorisation des valeurs locatives.
  - Les obligations déclaratives.
  - Le calcul de l'impôt à payer.
- **Définir la CET et son champ d'application Structure de la CET.**
  - Champ d'application de la CET.
  - Personnes et activités imposables.
  - Mesures associées à la CET : imposition des entreprises de réseau et taxe pour frais de chambre de commerce et d'industrie.

## Programme

- Principaux dégrèvements : plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

- **Déterminer la cotisation foncière des entreprises Imposition sur les valeurs locatives foncières.**
  - Immobilisations foncières imposables : notion de disponibilité des biens.
  - Réductions, abattements applicables et cotisation minimum.
  - Obligations déclaratives -M et -C et paiement.

- **Évaluer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) Personnes et activités imposables.**
  - Calculer la valeur ajoutée : période de référence ; chiffre d'affaires à retenir ; produits et charges à intégrer dans le calcul de la VA.
  - Calcul de la CVAE et dégrèvements.
  - Déclaration et paiement.

- **Calculer et payer les autres taxes sur les immeubles**
  - Les taxes d'urbanisme.
  - La taxe sur les bureaux.
  - La taxe de % sur les immeubles et sur le grand Paris.
  - La TASCOM.

(+212) 5 22 27 99 01

(+212) 6 60 10 42 56

Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7éme étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc